

BUDGET PRIMITIF

2024

Note de présentation synthétique

Carcassonne Agglo

Table des matières

I.	Eléments de contexte	3
II.	Les charges et les ressources financières	5
III.	Le programme des investissements en 2024	11
IV.	L'autofinancement de la collectivité	16
V.	La dette de la collectivité	17
VI.	La fiscalité	19
VII.	Les principaux ratios du Budget principal	21
VIII.	L'état des effectifs et des charges de personnels	22

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venue créer de nouvelles obligations en matière budgétaire et financière applicables aux communes et EPCI.

Le décret du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, prévoit qu'une note explicative de synthèse présentant les informations financières claires et lisibles aux citoyens accompagne le budget primitif.

I. Éléments de contexte

La communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo a été créée au mois de décembre 2001 pour exercer la solidarité intercommunale au sein de son territoire et développer une vision intercommunale de développement.

L'élaboration du projet du territoire a été menée en co-construction avec les élus et les habitants, **le projet de territoire 2020-2040 de Carcassonne Agglo a été adopté par le conseil communautaire le 18 février 2022**, il proclame 5 grandes ambitions déclinées en objectifs, et mises en œuvre par des idées phares :

- Pour les transitions écologiques et énergétiques
 - Ambition 1 : Un territoire sobre et durable
 - Ambition 2 : Un territoire connecté
- Pour l'attractivité du territoire :
 - Ambition 3 : Un territoire qui valorise ses atouts
 - Ambition 4 : Un territoire dynamique et innovant
- Pour les cohésions :
 - Ambition 5 : Un territoire accueillant et solidaire

Un établissement public qui exerce des compétences sur un territoire

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, **il exerce des compétences obligatoires et supplémentaires.**

Le paysage intercommunal a été modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 mais également par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement (gestion des eaux pluviales urbaines), la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le territoire de Carcassonne Agglo s'étend sur 1 062 km², le nombre d'habitants est de 116 699 (chiffre INSEE 2023), 83 communes le composent



Un établissement public administré par un pouvoir démocratique.

Le **Conseil Communautaire** est l'organe délibérant de l'établissement public, constitué de 128 Conseillers élus en 2020 lors des élections municipales.

Le **Président**, Monsieur Régis BANQUET, est l'exécutif de l'établissement public et **15 Vice-Présidents** le secondent dans des délégations qu'il leur a attribuées.

Le **Bureau Communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et de 31 membres supplémentaires se réunit régulièrement pour délibérer et décider des affaires de la collectivité.

Les projets de la collectivité sont soumis pour avis aux **13 Commissions thématiques** concernées, aux **8 conseils de territoires** ainsi qu'à la **Conférence des Maires**.

Les orientations générales du Budget 2024

Le budget 2024, comme les budgets précédents, s'inscrit dans un contexte économique difficile ébranlé par les crises internationales passées (crise sanitaire du COVID) ou actuelles et plus particulièrement la guerre en Ukraine qui a entraîné une inflation galopante des prix, notamment des énergies et des denrées alimentaires.

Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont augmenté les taux directeurs, rendant l'accès au crédit plus difficile et plus onéreux, particulièrement en 2023. Une baisse des taux est prévue par les observateurs dans le courant de l'année. En 2024, l'inflation devrait se stabiliser et croître moins rapidement qu'en 2023 (+4,9 %, +5,2 % en 2022 et +1,6 % en 2021). Ces deux éléments sont une bonne nouvelle mais les prix restent hauts et les budgets de l'Agglo restent impactés.

La Loi de finances 2024 et la loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 vont faire porter sur les collectivités locales et les EPCI la diminution du déficit de l'Etat (contribution au redressement des finances publiques). De plus, le Gouvernement a publié le 22 février 2024 un décret détaillant les mesures d'économies budgétaires pour un montant total de 10 milliards d'euros. Les enveloppes dédiées à la cohésion territoriale sont impactées à hauteur de 737 millions d'euros. Les concours alloués par l'Etat à Carcassonne Agglo risquent de subir une nouvelle diminution en 2024.

L'INSEE prévoit une croissance peu dynamique en 2024, à mi-année, l'acquis de croissance devrait s'établir à +0,5 %. En effet, l'investissement productif est à l'arrêt, la construction est en repli, seule la consommation est porteuse de croissance en ce début d'année. Cette situation pourrait affecter le produit d'au moins deux ressources que sont le versement mobilité (VM), et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

De ce fait, les prévisions budgétaires 2024 ont été établies de manière prudente. Le BP 2024 a été construit pour être en mesure de faire face, collectivement, aux conséquences économiques et sociales des crises successives, dans un contexte de poursuite de désengagement de l'État s'agissant du financement des collectivités territoriales. Face aux conséquences économiques et sociales du contexte décrit, Carcassonne Agglo comme elle l'a toujours fait, sera au rendez-vous et mettra tout en œuvre pour maintenir son niveau d'investissement, ses équilibres budgétaires et son accompagnement des habitants et citoyens.

II. Les charges et les ressources financières

Carcassonne Agglo exerce de multiples compétences dont les charges et les recettes nécessaires à leur mise en application sont retranscrites comptablement sur un budget principal et des 8 budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent selon les principes de la comptabilité publique et se répartissent en deux sections : la section de fonctionnement pour les dépenses et recettes récurrentes, nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et la mise en œuvre de ses politiques publiques, et la section d'investissement pour les opérations d'équipement ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité.

Le budget consolidé de Carcassonne Agglo pour l'exercice 2024 est de près de **262 millions d'euros**.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Budget Principal	107 735 708,44 €	113 586 832,27 €	21 678 566,25 €	23 957 684,72 €	129 414 274,69 €	137 544 516,99 €
Budget annexe Eau Potable	12 354 278,15 €	14 781 107,28 €	10 803 061,22 €	16 190 081,37 €	23 157 339,37 €	30 971 188,65 €
Budget annexe Assainissement	13 579 790,66 €	15 226 821,27 €	20 080 634,99 €	24 014 268,00 €	33 660 425,65 €	39 241 089,27 €
Budget annexe SPANC	173 319,34 €	172 665,75 €	32 439,99 €	36 227,39 €	205 759,33 €	208 893,14 €
Budget annexe Environnement	20 938 947,00 €	21 626 300,00 €	495 939,28 €	4 555 751,86 €	21 434 886,28 €	26 182 051,86 €
Budget annexe AOT	11 880 154,28 €	12 508 211,18 €	377 130,85 €	249 523,00 €	12 257 285,13 €	12 757 734,18 €
Budget annexe ZAE	4 543 218,65 €	7 028 745,03 €	4 122 941,95 €	4 444 696,00 €	8 666 160,60 €	11 473 441,03 €
Budget annexe Centre aquatique	1 009 258,31 €	1 143 102,00 €	363 104,13 €	725 500,00 €	1 372 362,44 €	1 868 602,00 €
Budget annexe LIN	603 450,00 €	579 300,00 €	1 282 386,32 €	1 264 076,71 €	1 885 836,32 €	1 843 376,71 €
Total	172 818 124,83 €	186 653 084,78 €	59 236 204,98 €	75 437 809,05 €	232 054 329,81 €	262 090 893,83 €

Tous budgets confondus, les propositions budgétaires 2024 sont en hausse par rapport au budget voté en 2023 de 30M€, dont 13,8M€ en section de fonctionnement et 16,2 M€ en section d'investissement.

La hausse en section de fonctionnement s'explique principalement par la hausse des écritures d'ordre pour des régularisations d'écritures dans le cadre de l'optimisation de la qualité comptable, le développement des zones d'activité inscrit sur le budget ZAE, la création d'une nouvelle équipe travaux au sein de la régie Eaureca, les hausses de dépenses de fluides et de personnel ;

La hausse de la section d'investissement s'explique d'une part par la volonté de Carcassonne Agglo de favoriser l'investissement local, les budgets eau et assainissement sont particulièrement concernés avec l'acquisition d'un bâtiment pour les équipes Eaureca et l'ensemble des équipes techniques ainsi que la construction du méthaniseur. Le budget annexe environnement est en augmentation en raison d'une prévision importante d'écritures d'ordre qui permettront de régulariser des écritures comptables, toujours dans le cadre de la qualité comptable.

La section de fonctionnement

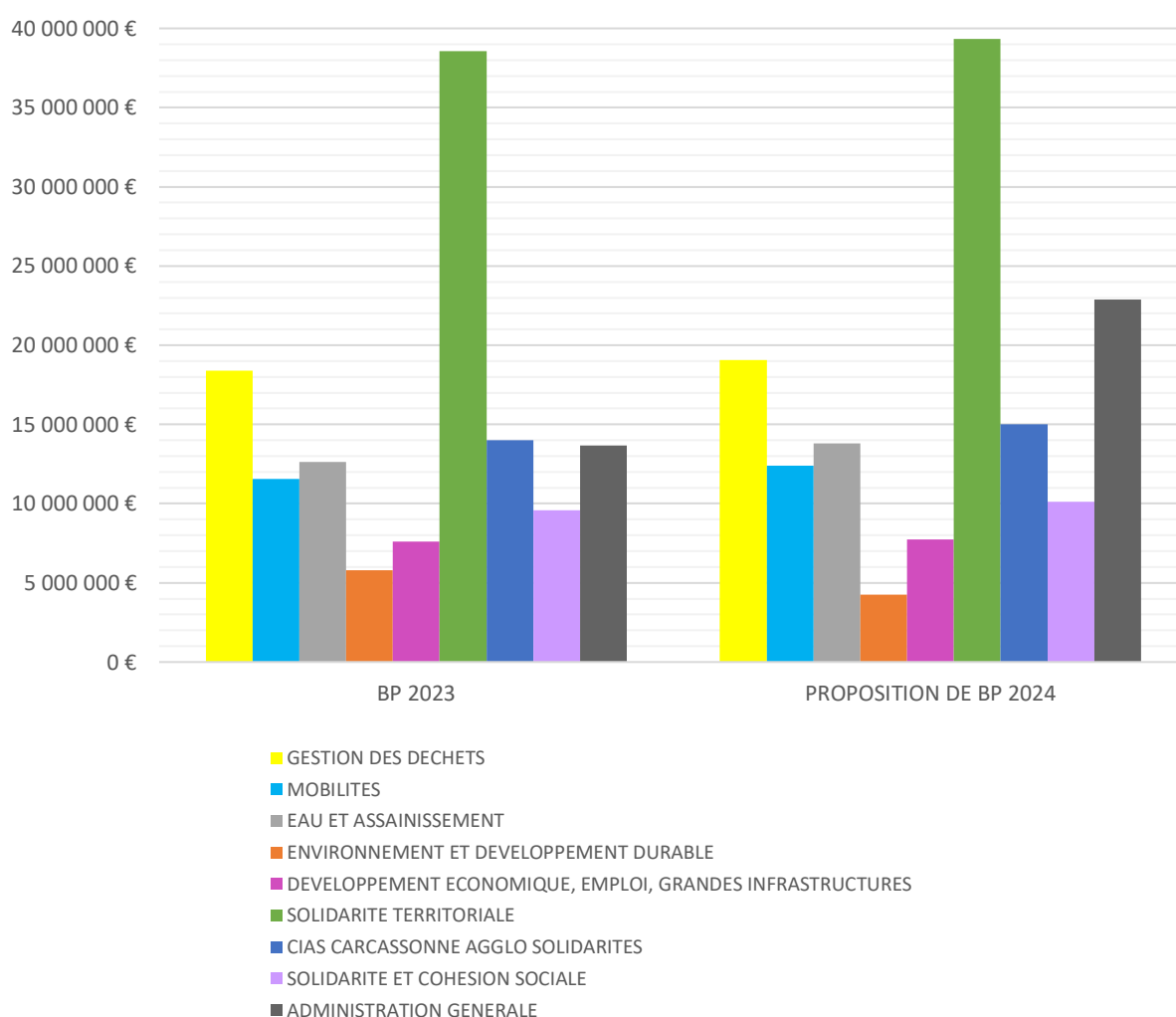
Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, sont présentées par politique publique. Elles sont constituées de toutes les charges directes affectées à chaque politique, des charges à caractères général, des participations aux organismes extérieurs ainsi que des frais de personnel (hors fonctions supports).

Les charges indirectes ainsi que les frais de personnel des fonctions supports sont intégrés dans la catégorie « Administration générale ».

Les opérations d'ordre, amortissements des biens, des subventions et les écritures entre budgets, n'apparaissent pas dans la répartition par politique publique, et représentent un montant total de 17M€.

Evolution des dépenses de fonctionnement par politique publique



Développement économique et emploi :

Axe fort, le **développement économique** représente un potentiel important pour l'Agglo en termes de recettes futures et de créations d'emplois.

Les principales dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- Les frais de fonctionnement des bâtiments à vocation économique (bâtiments du réseau R'MINE, et autres bâtiments loués) pour 251k€ ;
- Les travaux pour l'aménagement des zones d'activités économiques pour 3,6M€
- Les frais d'entretien courants des zones d'activités existantes pour 1,2M€ ;
- Le développement d'actions en faveur du développement économique pour 191k€

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 211k€.

En matière d'activité agricole, la mise en œuvre des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ainsi que les actions co-financées par Carcassonne Agglo feront l'objet d'une inscription à hauteur de 162k€.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** sont constituées du financement de l'Office de Tourisme Communautaire pour 630k€, le financement de syndicats comme l'Opération Grands Sites (50k€), le syndicat mixte d'aménagement de Jouarres (30k€), le Pays Carcassonnais (109k€).

Solidarités et cohésion sociale :

En terme **d'habitat et d'aménagement**, les frais de fonctionnement sont principalement constitués de charges de personnel, auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement du Préau ainsi que les adhésions au CAUE et à l'ADIL.

Carcassonne Agglo, fortement engagé en matière de solidarité et de cohésion sociale, porte via son CIAS le financement des services aux familles, à la petite enfance, aux personnes âgées. Pour 2024, la **subvention d'équilibre nette versée au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités sera de 15M€**, en hausse de 1M€. Cette augmentation permettra de couvrir partiellement les hausses des dépenses des fluides et des charges de personnel cependant, le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité devra réduire ses dépenses de fonctionnement pour couvrir les hausses subies.

Concernant la **politique de la ville**, Carcassonne Agglo mettra en œuvre de nouvelles actions structurantes dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) et du Plan de Prévention de la Radicalisation (PPR) en lien avec ses partenaires.

Carcassonne Agglo va continuer à :

- S'engager en 2024 dans le dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) à destination de jeunes en situation de fragilité dans les quartiers prioritaires.
- Animer le Dispositif CitésLab qui accompagne l'entrepreneuriat sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. En 2024 l'action « Les trophées CitésLab » qui récompense les créateurs d'entreprises sera reconduite.

Dans le cadre de son appel à projet annuel une enveloppe de 195k€ va être allouée au service **Politique de la Ville** en vue d'accompagner les associations et les partenaires intervenant sur les Quartiers prioritaires.

Une subvention de 245 000€ est proposée à destination de la **MLOA** (Mission Locale de l'Ouest Audois) pour l'accompagnement et le suivi des jeunes 16-25 ans de notre territoire fortement impactés par la crise sociale et économique.

S'agissant du domaine culturel, les dépenses de fonctionnement, outre les dépenses de personnel, sont essentiellement constituées par les charges de fonctionnement des équipements culturels à hauteur de 536k€ :

- La fabrique des arts regroupant l'école des beaux-arts (mise en place de stages) ;
- Le conservatoire à rayonnement départemental

- Les 8 médiathèques
- Ainsi qu'à la programmation de la diffusion culturelle sur le territoire par le biais de la saison L'Envolée complétée par le Festival des Arts de la Rue.

Il est proposé d'affecter une enveloppe de subvention sur la politique culturelle de 245 k€ euros en 2024.

S'agissant des équipements sportifs, les dépenses de fonctionnement proposées sont constituées par les charges de fonctionnement de la **piscine de Capendu** à hauteur de 123k€ et par le financement du centre aquatique **Les Bains de Minerve** pour un montant de 680k€. Les dépenses de fonctionnement sur ces deux équipements aquatiques connaissent une augmentation importante en lien avec la hausse du coût des fluides et notamment du gaz.

Enfin, par solidarité territoriale, Carcassonne Agglo participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire. Une enveloppe de subvention pour le développement social territorial est prévue à hauteur de 230k€.

Environnement et développement durable :

Dans les domaines de **l'eau et de l'assainissement**, les dépenses de fonctionnement tiennent entre autre compte de l'entretien et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement qui sont réalisés dans la continuité des années passées.

La mise en œuvre du transfert de compétence sur **la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)** a été prise en compte et génère une dépense de fonctionnement évaluée à 288k€.

Le **Pacte vert** (Plan Climat Air Energie Eau Territorial - PCAEET), établi pour 4 ans de 2022 à 2026, propose 21 actions réparties en 6 axes, visant une participation de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, la préservation des ressources naturelles dont l'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. En 2024, quelques déclinaisons du Pacte vert :

- Poursuivre l'animation du plan massif du Sud Carcassonnais pour réduire la vulnérabilité du territoire au risque incendie par la mise en place de coupures vertes stratégiques et la reconduction de l'intervention du Gué Armé Terrestre de juin à septembre.
- Définition d'un Plan Végétal et l'accompagnement des communes dans l'expérimentation des Solutions Fondée sur la Nature.
- Le projet watty à l'école sera mené en partenariat avec la politique de la Ville.
- Nouveau projet d'animation dédié à la sensibilisation et l'amélioration de la connaissance sur plusieurs thématiques : le Climat, l'Adaptation, la Sobriété, la Résilience (1 séminaire, des animations).
- Démarche de labélisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie (TE CAE).
- Programme d'Amélioration pour la Qualité de l'Air (PAQA)
- Projets de production d'Energie Renouvelable sur le patrimoine bâti de l'Agglo réalisé avec l'appui du SYADEN.
- Adhésion au Cerema qui intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Conformément à la Loi 3DS, et suite à l'adhésion de l'Agglo au CEREMA, il est proposé de solliciter cette agence pour la réalisation d'une étude sur la désimperméabilisation des sols pour 48k€.

Dans le **domaine environnemental**, Carcassonne Agglo avec ses équipes techniques réparties sur le territoire, intervient pour l'entretien de sites tels que le lac de la Cavayère, le lac de Saint Martin le Vieil, l'entretien et la création de sentiers de randonnée.

S'agissant de sa compétence **transport**, Carcassonne Agglo a confié depuis le 1er janvier 2016 l'exploitation de ses réseaux de transports à l'**EPIC Régie des transports de Carcassonne Agglo**. La subvention à la RTCA sera de 10,2 M€ soit une augmentation de près de 3% par rapport au montant versé en 2023. Le financement de la subvention à la RTCA ainsi que des charges liées à la mobilité font l'objet d'une enveloppe de 12,3 M€.

Dans le cadre d'une prise en charge globale de la problématique de **gestion des déchets** (collecte, traitement et valorisation), Carcassonne Agglo a confié cette compétence au Covaldem, syndicat départemental. Le montant de la participation pour l'année 2024 s'élève à 19M€, financée intégralement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Administration générale :

Cet axe est constitué des dépenses de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, entretien des bâtiments...), des dépenses en matière de développement des systèmes informatiques, des dépenses de personnel non affectées aux politiques publiques.

Les recettes de fonctionnement

A titre liminaire, il est précisé que les marges de manœuvre fiscales de la collectivité se réduisent désormais, du fait des réformes successives de fiscalité, alors même que les mécanismes de compensation mis en place ne prennent pas en compte le dynamisme des impôts locaux.

Depuis 2023, la suppression de la CVAE a encore réduit le lien entre la fiscalité perçue par l'EPCI et son tissu économique local, elle est désormais remplacée par une fraction de TVA que l'Etat reverse à la Collectivité.

L'évolution du produit de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sera indexée, la revalorisation des bases prévue par l'Etat (+3,9%) est en lien avec la hausse de l'inflation tout au long de l'année 2023.

La prévision de progression des recettes fiscales est estimée à 5,4M€, dont :

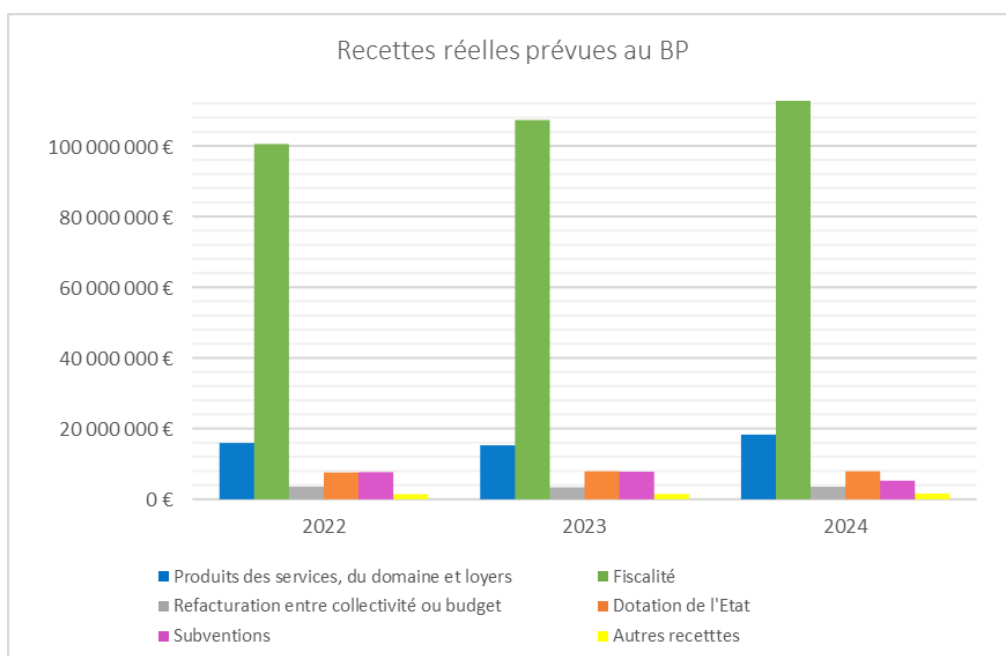
- Revalorisation légale des bases : + 1,9M€
- Reversement de TVA : + 460k€
- Fiscalité indirecte (IFER, TASCOT) : + 1M€
- GEMAPI : + 250k€
- Versement mobilité : + 400k€

Pour 2024, la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) prévue est de 7,9M€ comme en 2023.

Dans sa contribution au redressement des finances publiques, la **perte cumulée de prélèvement sur la DGF de Carcassonne Agglo** atteindra en 2024 près de **36 millions d'euros**.

Les subventions de fonctionnement sont principalement constituées par la participation de la région Occitanie au transport scolaire pour 3,3M€. De nombreuses subventions sont sollicitées par Carcassonne Agglo, en fonctionnement, pour permettre le financement de projets ou de postes, en particulier sur les compétences culturelles (208k€), le développement du territoire (472k€), l'assainissement (450k€).

Les produits des services représentent près de 18,3M€ principalement liées à la facturation de l'eau et de l'assainissement pour près de 15M€. Les autres produits des services sont principalement constitués des recettes commerciales et scolaires du transport (1M€), les loyers (346k€), les recettes de tarification de la Fabrique des Arts (323k€). Les refacturations entre budgets ou à d'autres collectivités s'élèvent à 3,5M€.



III. Le programme des investissements en 2024

Maintenir un investissement fort revêt un double enjeu pour l'avenir : un avenir immédiat, pour soutenir les acteurs économiques, et la relance ; un avenir à moyen et long terme, en poursuivant la transformation de Carcassonne Agglo en une collectivité durable, responsable, et exemplaire au regard des enjeux climatiques contemporains.

Les dépenses d'investissement : une politique d'investissement ambitieuse et soutenue au service de l'emploi et des solidarités

Comme la collectivité s'y était engagée lors du débat d'orientation budgétaire, son budget 2024 maintient un haut niveau d'investissement pour répondre aux défis de demain et poursuivre la transformation du territoire.

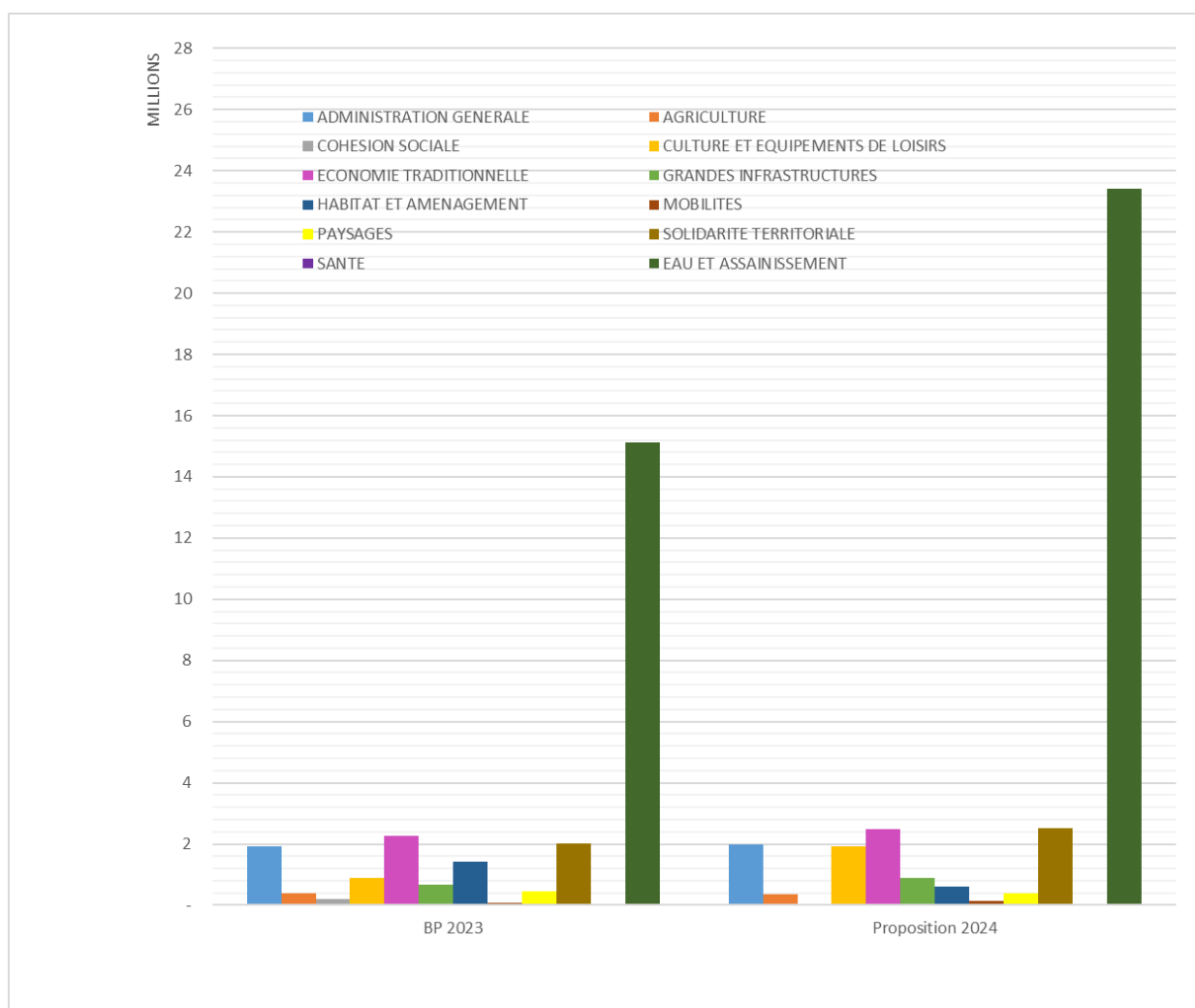
Carcassonne Agglo investit massivement sur le territoire afin d'améliorer la qualité des infrastructures et offrir un haut niveau de services publics à l'ensemble des habitants. Dans cette continuité et pour cette nouvelle mandature, la stratégie d'investissement élaborée permet de financer les grandes priorités que sont, la solidarité, la santé, la politique de l'eau, les défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques.

Il est important d'ajouter que Carcassonne Agglo constitue de loin, à l'échelon du territoire l'un des tout premiers investisseurs publics. Son rôle dans la relance de l'économie locale est donc incontournable. Dans ce contexte, le budget 2024 de Carcassonne Agglo maintient un haut niveau de dépenses d'équipement, de 36,3M€.

Budget En millions d'€	Budget 2022	Budget 2023	Proposition 2024
Budget Principal	9,4	9,8	11,8
Eau	4,8	5	9,6
Assainissement	12,4	10,1	13,8
Environnement	2	0,3	0,4
AOT	0,2	0,1	0,1
Centre aquatique	0,1	0	0,3
LIN	0,7	0,2	0,3
Total	29,6	25,5	36,3

Les dépenses d'investissement des budgets consolidés sont constituées des dépenses d'équipement auxquelles viennent s'ajouter d'autres charges telles que le remboursement en capital de la dette pour 7,6M€ et les opérations d'ordre pour un montant de 13,6M€.

Les dépenses d'équipements ventilées par politique publique, évoluent de la façon suivante :



Les dépenses d'équipement 2024 se répartissent de la façon suivante :

POLITIQUE PUBLIQUE	Propositions 2024
ADMINISTRATION GENERALE	1 995 552 €
AGRICULTURE	345 184 €
COHESION SOCIALE	12 000 €
CULTURE ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	1 925 341 €
ECONOMIE TRADITIONNELLE	2 490 200 €
GRANDES INFRASTRUCTURES	904 074 €
HABITAT ET AMENAGEMENT	600 953 €
MOBILITES	143 288 €
PAYSAGES	381 477 €
SOLIDARITE TERRITORIALE	2 509 000 €
SANTE	28 510 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	23 421 866 €
TOURISME	154 000 €
GEPU	1 418 389 €
TOTAL GENERAL	36 329 834 €

Développement économique et emploi :

Le **développement économique** est un axe fort qui sera pour les années futures porteur de recettes mais également par l'implantation dans les prochains mois de nouvelles entreprises sur notre territoire, générant de l'emploi et dynamisant les bases fiscales de Carcassonne Agglo.

Pour le futur l'Agglo investit également dans la **formation et l'enseignement supérieur** marquant ainsi sa volonté d'accompagner les personnes vers l'emploi et engager les jeunes diplômés à rester sur notre territoire.

Les principaux investissements dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- Le financement de l'aménagement de la zone de Béragne pour 740k€ ;
- Le régime d'aide à l'immobilier d'entreprises qui permet de soutenir les projets d'implantation et de développement sur le territoire pour 450k€ ;
- L'entretien et les travaux sur les zones d'activités d'intérêt communautaire pour 940k€ ;

En matière d'accompagnement au développement de **réseaux d'irrigation agricole**, le budget 2024 prévoit notamment le financement des ASA (213k€) et d'étude (42k€)

Carcassonne Agglo, dans le cadre du transfert de la compétence numérique au Syaden, est amenée à participer au financement du **déploiement du très haut débit** sur son territoire pour près de 200k€.

Pour 2024, il est prévu de participer aux investissements menés pour le développement de **l'Aéroport Carcassonne Sud de France** pour 284k€.

Les dépenses concernant la **LGV Montpellier/Perpignan** sont prévues à hauteur de 420k€ conformément aux conventions signées pour les études et les acquisitions foncières.

Solidarités et cohésion sociale :

Carcassonne Agglo conforte sa volonté de mettre en œuvre une politique de solidarité ambitieuse, dans le contexte de la crise actuelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le **PRéAU** est devenu un Guichet unique régional Rénov'Occitanie. A ce titre, l'Agglo poursuit d'une part son action en tant qu'opérateur et financeur du PIG « Mon coach éco logis », lancé à l'échelle départementale afin d'apporter un accompagnement et des aides identiques sur l'ensemble du territoire audois. D'autre part, le PRéAU assure des missions élargies de conseil et d'accompagnement technique et financier auprès des particuliers. En 2021, une autorisation de programme de 1,45M€ sur 6 ans a été votée, les crédits de paiements pour 2024 s'élèveraient à 100k€.

Le financement d'opérations de **production de logements sociaux** représente des engagements antérieurs de 83k€. Les crédits de paiements prévus pour 2024 sont d'un montant de 300k€.

Les investissements sur les **équipements aquatiques** prévus sont de 260k€ pour le centre aquatique les bains de Minerve, 50k€ sont prévus sur le budget principal pour des études concernant la piscine de Capendu et de Conque

En terme **d'équipements culturels**, les investissements proposés représentent près de 1,9M€, principalement pour le lancement de la construction de la Médiathèque et la finalisation du rafraichisseur d'air à la fabrique des arts.

S'agissant de la **solidarité territoriale**, Carcassonne Agglo qui mène une politique volontariste de soutien participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire via le versement de fonds de concours. Les crédits de paiements proposés pour 2024 s'élèvent à 2,5M€.

Environnement et développement durable :

Depuis 2009, Carcassonne Agglo est compétente en matière **d'eau et d'assainissement**. Elle porte une volonté forte de solidarité intercommunale et a décidé de faire converger le prix de l'eau en vue d'adopter une tarification unique à horizon 2025. Les décisions prises permettront un programme d'investissement 2021-2027 inégalé depuis la prise de compétence Eau et Assainissement.

En 2024 les principaux engagements porteront sur la poursuite des travaux déjà engagés et plus particulièrement les raccordements de plusieurs communes au système d'assainissement de Carcassonne St Jean et la finalisation de la construction de l'unité de digestion sur la station d'épuration de Carcassonne. Plusieurs études diagnostiques et schémas directeurs réglementaires et récurrents sont également poursuivis ou engagés dans le courant de l'année.

De plus, la ressource en eau se raréfiant, Carcassonne Agglo souhaite continuer à développer le maillage territorial afin de limiter les défauts d'approvisionnement qui pourraient survenir au vu des périodes de sécheresse qui se répètent sur le territoire.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement sont évaluées pour 2024 à un total de 23,4M€ dont :

- 13,8M€ pour le budget annexe assainissement, dont :
 - Réhabilitation du réseau Laure – Malves – Pépieux : 800k€
 - Travaux divers sur le réseau DSP : 600k€
 - Création STEP Citou : 900k€
 - Méthaniseur : 6M€
 - Raccordement STEP Saint Jean : 2,3M€
 - Réhabilitation STEP Capendu : 800k€
 - Travaux divers sur le réseau en régie + assainissement Montirat : 250k€
- 9,6M€ pour le budget annexe de l'eau dont :
 - Acquisition d'un bâtiment (Serclim) pour implanter les équipes Eaureca et les autres équipes techniques : 3,4M€ (report de l'année 2023)
 - Equipement d'une nouvelle équipe technique à la régie : 625k€
 - Travaux Minervois, sécurisation Puichéric : 2,1M€
 - Travaux Val de Dagne : 365k€
 - Réhabilitation du réseau Laure – Malves – Pépieux : 680k€
 - Travaux divers sur le réseau en régie + réservoir Villemoustausou : 600k€
 - Travaux divers sur le réseau DSP : 600k€

Carcassonne Agglo, dans le cadre de son **Plan Global de Déplacements (PGD)** adopté en décembre 2019, s'est engagée dans une politique volontariste de développement des mobilités durables et de l'intermodalité. Une des actions phare du PGD est la réalisation d'un schéma cyclable, engagé en 2020 et qui se poursuit sur 2024 pour accompagner des études pré-opérationnelles de la liaison cyclable Pennautier – Carcassonne pour 30k€.

Carcassonne Agglo, autorité organisatrice de mobilité, soucieuse d'un aménagement harmonieux de son territoire, porte le projet de **Pôle d'échange multimodal (PEM)** autour de la gare de Carcassonne. Actuellement, deux études ont été lancées. Une étude sur le potentiel foncier et immobilier des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF et une étude de programmation et d'aménagement. Le montant investi pour les études du PEM en 2024 représente 90k€.

Administration générale :

La dématérialisation est un enjeu fort pour Carcassonne Agglo qui va se doter d'outils informatiques permettant d'améliorer le pilotage, notamment pour la dématérialisation de la préparation des actes ou le travail à distance. Les attaques récentes auxquelles ont été confrontées les entités publiques ont démontrées toute l'importance qu'il y a à procéder à la **sécurisation des systèmes informatiques**. Ainsi, les investissements pour les systèmes d'information seront de près de 734k€ en 2024.

Carcassonne Agglo s'est aussi engagée dans un plan de sobriété énergétique et la **réhabilitation du siège**, pour 2024, les travaux sera financée à hauteur 500k€

Les **travaux divers** pour l'ensemble des équipements de Carcassonne Agglo sont prévus à hauteur de 868k€ dont l'acquisition de bâtiments modulaires qui seront mis à disposition des partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

Une politique volontariste de verdissement de la **flotte automobile** se met en place, les acquisitions de véhicules nouveaux sont prévues à hauteur de 412k€.

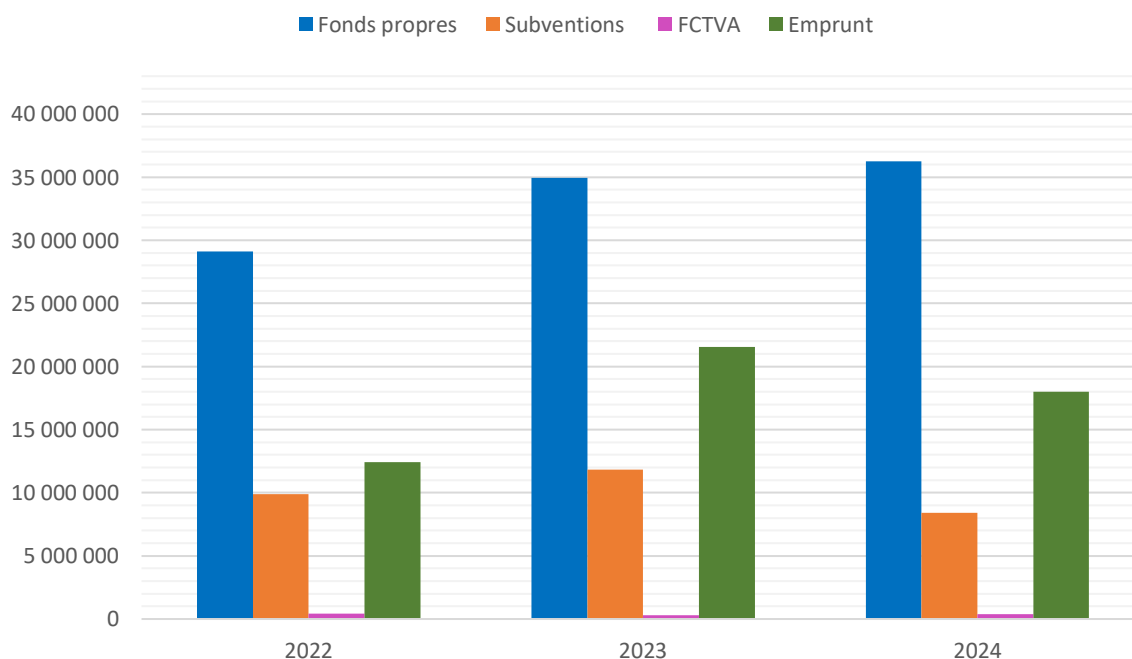
Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est principalement assuré par l'autofinancement pour 36,2M€ et un recours maximal à l'emprunt pour 18M€ si la totalité des investissements se réalisaient. L'amélioration des résultats et de la CAF nette ces dernières années permettent à Carcassonne Agglo de maintenir un niveau d'investissement élevé par le recours au fonds propres ainsi que la mobilisation de subventions en lien avec les nombreux projets structurants portés par Carcassonne Agglo tout en stabilisant le recours à l'emprunt.

Les subventions d'équipements prévisionnelles sont de 8,4M€ dont 7,5M€ pour les projets eau et assainissement.

De manière générale, Carcassonne Agglo mettra tout en œuvre pour mobiliser toutes les recettes attendues.

Evolution des recettes d'investissement au BP

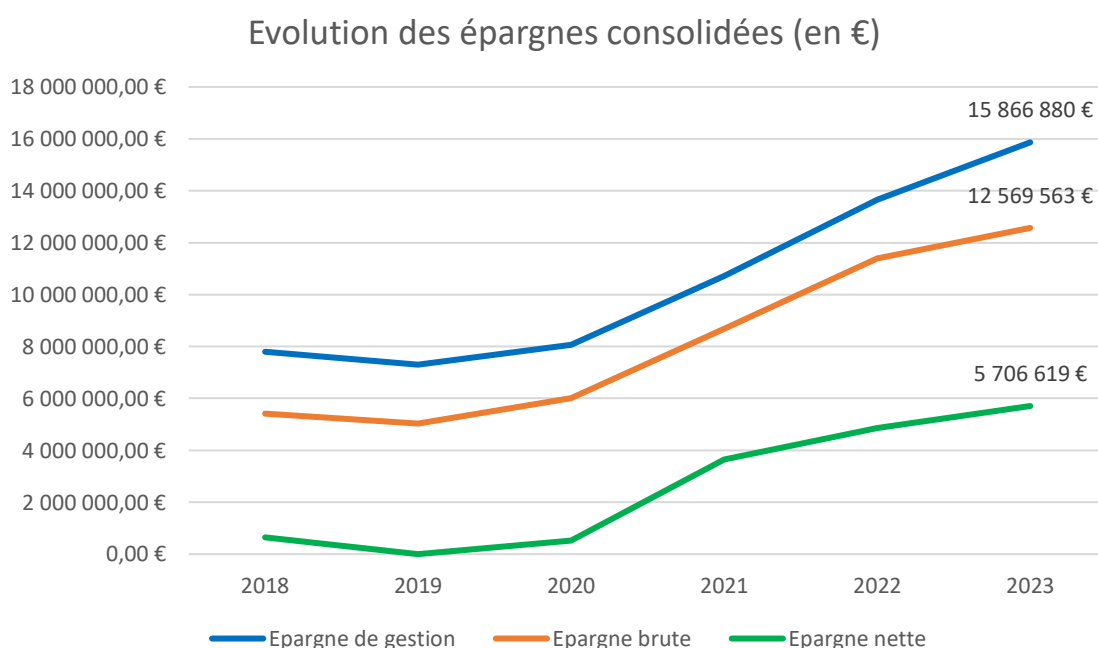


IV. L'autofinancement de la collectivité

Les épargnes de Carcassonne Agglo tous budgets confondus ont été faibles entre 2018 et 2020, en particulier à cause de l'impact des épargnes très faibles, voire négatives, sur les budgets eau et assainissement sur cette période.

L'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2021, décidée dans le cadre de la convergence tarifaire, porte ses fruits. **Depuis 2021, l'épargne de Carcassonne Agglo s'est fortement redressée.**

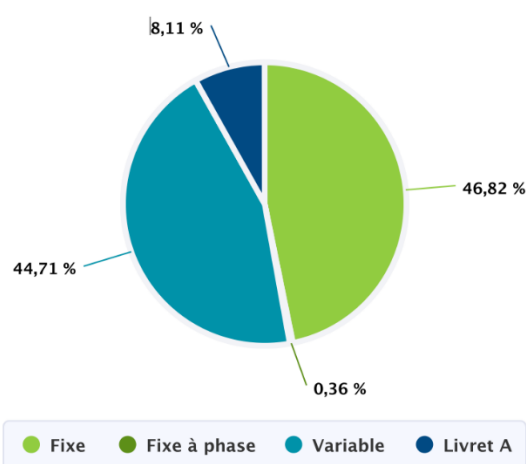
Au vu des réalisations des dépenses en 2023 et malgré les augmentations de coûts des matières premières, des fluides, des hausses de charges de personnel et des charges financières, les épargnes poursuivent leur redressement. Le taux d'épargne de gestion est de 12% en 2023, la moyenne nationale des EPCI à fiscalité propre de même taille en 2022 se situe à 19%.



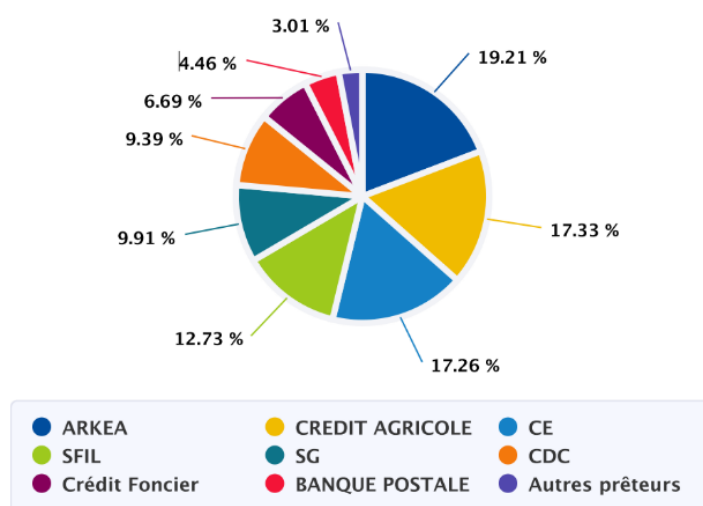
V. La dette de la collectivité

Encours au 31/12/2023	Capital restant dû	Répartition de la dette	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
Budget Principal	57 072 015,00 €	49%	3,59%	18 ans et 2 mois	9 ans et 7 mois
Eau potable	23 811 831,00 €	20%	4,11%	20 ans et 10 mois	11 ans et 7 mois
Assainissement	24 616 447,00 €	21%	4,28%	14 ans et 5 mois	7 ans et 9 mois
Centre Aquatique	1 514 465,00 €	1%	4,86%	3 ans et 11 mois	2 ans et 5 mois
Location immeubles nus	2 250 678,00 €	2%	1,39%	19 ans	10 ans et 2 mois
ZAE	4 703 645,00 €	4%	2,24%	18 ans et 8 mois	10 ans
Environnement	2 598 909,00 €	2%	2,06%	20 ans	10 ans et 9 mois
TOTAL	116 567 990,00 €	100%	3,73%	17 ans et 9 mois	9 ans et 7 mois

Dette par type de risque :



Répartition par prêteur :



Carcassonne Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable.

Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable et s'améliore. Pour le budget principal seul, la durée reste en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales. La capacité de désendettement s'est nettement améliorée depuis 2017 passant de 14,28 ans à 7,4 ans en 2023.

Budget Principal	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En-cours de dette au 31/12	43 745 173 €	50 230 178 €	51 544 105 €	53 929 333 €	56 687 501 €	57 204 374 €	57 072 015 €
Epargne brute	3 062 697 €	3 653 855 €	4 286 678 €	4 502 978 €	5 161 734 €	7 109 754 €	7 739 478 €
Ratio de désendettement (en année)	14,3	13,7	12,0	12,0	11,0	8,0	7,4

Par ailleurs, les mesures prises en terme de recherche plus efficiente de subventions auprès des partenaires et la mise en œuvre de la stratégie dette validée par la délibération n°2018-208 visant à diversifier les produits et les partenaires et à rétablir les équilibres économiques portent leurs fruits.

Conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire (DOB) et si tous les investissements prévus se réalisent sur 2024, le recours à l'emprunt serait de 18,02 M€ dont :

- 5,27 M€ sur le budget principal
- 7 M€ sur le budget assainissement
- 4,15 M€ sur le budget eau potable
- 1,3 M€ sur le budget ZAE
- 300 k€ sur le budget centre aquatique

VI. La fiscalité

D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises.

Pour 2024, il vous est proposé de ne pas modifier les taux votés en 2023.

- Taxe foncière bâti : 18,71%
- Taxe foncière non bâti : 39,73%
- CFE : 37,39%
- Versement Mobilités : 1,15%

D'autre part, en application des dispositions du 1 de l'article 1636 B undecies du code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votent chaque année le taux de cette taxe. Le Conseil Communautaire a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés.

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

- Zone A : Carcassonne ;
- Zone B : 22 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération et Pomas ;
- Zone C : Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière, Saint-Frichoux et Trassanel ;
- Zone D : Communes anciennement membres des Communautés de communes Cabardès au Canal du Midi, Minervois au Cabardès, Haut Minervois, du Canton de Lagrasse, ainsi que les communes d'Arzens, Bouilhonnac, Rustiques, Verzeille ;
- Zone E : Communes anciennement membres de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze.

Il est proposé que les taux adoptés en 2023 sur ces cinq zones restent inchangés, soit :

- Zone A : 12,10%
- Zone B : 13,13%
- Zone C : 14,60%
- Zone D : 17,10%
- Zone E : 19,57%

Les différentes réformes amputent fortement le dynamisme des recettes fiscales des intercommunalités

En effet, le produit de TH a été remplacé par une fraction de TVA dont l'évolution reste très incertaine. Dès 2023, un décalage entre l'évolution des bases de 7,1% et de 3,9% en 2024 et de la fraction de TVA reversée aux Collectivités montre un déficit de dynamisme de cette nouvelle recette pour les EPCI.

La suppression de la CVAE est également compensée par une part de TVA, cette compensation est divisée en deux parties. La première est figée et correspond à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023. La seconde part devrait être liée à l'évolution de la TVA nationale (si elle est positive), affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires (Fnaet) afin de verser cette part de la TVA en tenant compte de la réalité économique des territoires. Pour cela, deux critères sont proposés : les valeurs locatives (pour un tiers) et les effectifs employés (pour deux tiers).

Les impôts directs locaux (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises) devraient connaître une dynamique soutenue en 2024 grâce à la revalorisation des bases de 3,9%.

Les bases des valeurs locatives des locaux commerciaux évoluent de façon départementale en fonction des loyers déclarés selon les zones d'imposition. Alors que les tarifs des valeurs locatives des locaux professionnels ont été analysées et revues par la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) en 2022, la mise en application de ces nouveaux tarifs a été reportée à 2025 par la Loi de Finances 2023. Le produit de la CFE 2024 connaîtra toutefois une dynamique non négligeable : les actions entreprises par Carcassonne Agglo en termes de développement économique depuis plusieurs années portent leur fruit et dynamisent le tissu économique local.

Il est proposé de revaloriser le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) qui finance la sécurisation du barrage de la Cavayère ainsi que les travaux menés par les EPAGEs (Etablissements Publics d'aménagement et de Gestion de l'Eau) aux abords des rivières dans le cadre de la prévention des inondations afin de le porter au montant de 2 500 000€.

	2023	2024
Impôts et taxes - TOTAL	96 603 000 €	100 005 000 €
Impôts directs locaux	39 820 000 €	41 105 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	18 373 000 €	19 050 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	1 800 000 €	2 100 000 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 050 000 €	1 100 000 €
Autres impôts locaux ou assimilés	300 000 €	200 000 €
Versement Mobilités	8 350 000 €	8 750 000 €
Taxe de séjour	220 000 €	300 000 €
Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)	2 250 000 €	2 500 000 €
Fraction de TVA en compensation de la TH	19 940 000 €	20 000 000 €
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	4 500 000 €	4 900 000 €

VII. Les principaux ratios du Budget principal

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire, et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate.

Ratio n°	Indicateur	Prévisions 2024	Réalisations 2023	Moyenne de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement nettes / population	812 €	717 €	454 €
2	Produit des impositions directes / population	442 €	439 €	232 €
3	Recettes réelles de fonctionnement nettes / population	937 €	906 €	562 €
4	Dépenses d'équipements brut / population	95 €	23 €	126 €
5	Encours de dette / population	471 €	471 €	479 €
6	DGF / population	65 €	66 €	92 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,69%	22,85%	39,50%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89,89%	82,76%	89,10%
10	Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement nettes	10,16%	2,51%	22,30%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	50,30%	52,00%	85,20%

*informations issues des données collectées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) sur l'exercice 2022 pour les intercommunalités à fiscalité propre de 100 000 à 300 000 habitants.

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2022/ficqfp_2022_V0.pdf

L'évolution des ratios fait ressortir principalement un effort sur les dépenses d'équipement de Carcassonne Agglo. En effet, une politique volontariste est menée car Carcassonne Agglo est un moteur de l'économie du territoire et souhaite maintenir ses investissements à un niveau élevé pour permettre aux entreprises de maintenir leur niveau d'activité malgré le contexte économique difficile.

VIII. L'état des effectifs et des charges de personnels

La structure des effectifs et les états du personnel

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la collectivité, tous budgets confondus, se traduisent comme suit :

	Postes budgétaires au 31/12/22	Postes budgétaires au 31/12/23	Postes pourvus au 31/12/22	Postes pourvus au 31/12/23	Postes pourvus en ETP au 31/12/22	Postes pourvus en ETP au 31/12/23
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	8	5	5	5	5
EMPLOIS PERMANENTS	615	604	451	463	437.5	448.23
EMPLOIS NON PERMANENTS	66	63	19	11	17.25	10.51
EMPLOIS DE CABINET	3	3	2	2	2	2
EMPLOIS AIDES	4	10	4	8	4	8
Total	696	688	481	489	465.75	473.74

	Postes budgétaires Evolution 22/23	Postes pourvus Evolution 22/23	Postes pourvus en ETP Evolution 22/23
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	0,00%	0,00%	0,00%
EMPLOIS PERMANENTS	-1,79%	2,66%	2,45%
EMPLOIS NON PERMANENTS	-4,55%	-42,11%	-39,07%
EMPLOIS DE CABINET	0,00%	0,00%	0,00%
EMPLOIS AIDES	150,00%	100,00%	100,00%
Total	-1,15%	1,66%	1,72%

Le détail des dépenses de personnel

La masse salariale représente 98% des dépenses de personnel et 24% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. Elle s'entend comme la somme des éléments principaux de rémunération au sens de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) augmentée des charges patronales associées.

La masse salariale de Carcassonne Agglo en 2024 intègre :

- Les effets en année pleine de la mesure décidée en 2023 par l'Etat des agents :
 - La revalorisation de la valeur du point en juillet 2023 (+1,5%, soit 112 k€).
 - Nouvelles mesures statutaires au 1er janvier 2024 telles que la revalorisation de 5 points d'indice (184 k€).
 - L'inflation a un impact estimé à 10 k€ supplémentaires sur le calcul de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).
- L'augmentation de la masse salariale est également due à des effets mécaniques, les réformes statutaires sur les bas salaires et le glissement-vieillesse-technicité (337k€, soit moins de 2%)
- A noter l'engagement de la collectivité qui a décidé d'adapter son régime indemnitaire dans un objectif d'harmonisation et de reconnaissance du travail et des compétences (300k€, 1.5%).

Le budget prévisionnel 2024 des charges de personnel proposé s'élève à 28,8M€ :

- Budget principal : 23 300 000€
- Budget environnement : 900 000€
- Budget eau et assainissement : 3 500 000€
- Budget transport : 1 100 000€

CONCLUSION

Carcassonne Agglo présente un budget primitif 2024 conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues.

En termes de gestion financière, l'Agglo a démontré sa capacité à maintenir une discipline rigoureuse, comme en témoignent les résultats probants de l'exercice budgétaire 2023.

Son ambition politique va de pair avec une gestion responsable, qui, en 2024, se traduit par le maintien des dépenses de fonctionnement, le renforcement de l'autofinancement, un haut niveau d'investissement et un recours maîtrisé à l'emprunt.

Ainsi, malgré les défis inédits auxquels elle a été confrontée, Carcassonne Agglo reste résolue à maintenir un niveau de service public exemplaire, à poursuivre son engagement pour assurer le bien-être de ses citoyens et à préparer l'avenir grâce à une politique d'investissement audacieuse qui répond aux enjeux de la transition écologique.

Dans cette optique, le budget 2024 incarne son engagement indéfectible envers la solidarité, l'attractivité et la résilience.